



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

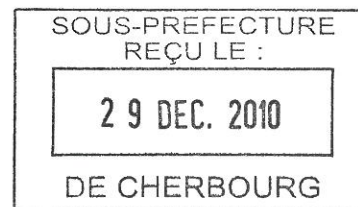
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Date d'envoi de la convocation : 07/12/10

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 45
Nombre de votants : 53

Exprimés : Pour : 53 – Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS



L'an deux mille dix, le vendredi 17 Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GANCEL Daniel, AUBERT Daniel, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, FAUCHON Patrick, BESSELIEVRE Louis, BRISET Franck, MARGUERIE Jean-Pierre, ROUSSEAU François, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, THIEBOT Alain, GUERIN Alain, TESSON Jeanne-Marie, LACOUR Sylvain, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, CORDIER Jeanne, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, DUVAL Anthony, HUREL Daniel, DENIAUX Johan, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, LE COUTOUR Carole, THOMINET Odile, LAJOIE Gilbert, SOREL André, CADO Maurice, MAHIEU Monique.

Ont donné procurations : Madame LE FRANCOIS Yveline à Monsieur GANCEL Daniel, Monsieur BONAMY Lucien à Monsieur BESSELIEVRE Louis, Monsieur FEUARDENT Serge à Monsieur LEMARCHAND Jacques, Monsieur LECOFFRE Dominique à Madame LENER Martine, Monsieur ADAM Jean-Pierre à Monsieur LETABLIER Marcel, Monsieur CHANTELOUP Denis à Monsieur TIREL Serge, Monsieur COSNEFROY Jacques à Monsieur LAJOIE Gilbert, Monsieur GINET Patrick à Madame THOMINET Odile.

Absents-Excusés : Messieurs COLLAS Hubert, THIEBOT François, HOCHET Hubert, LAMOTTE Jean-François, BRIX Henri, LEGER Roger, LESEIGNEUR Jacques, LE BIEZ Franck, LARONCHE Emmanuel, VIGER Jacques.

N° 2010 - 082

OBJET : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs – Service vie scolaire, restauration et hygiène des locaux, Piscine et Ecole de musique

Exposé

Animation de la pause méridienne dans les restaurants scolaires.

Au cours de l'année scolaire 2009/2010, une animation du temps de midi a été organisée, à titre expérimental, pour les enfants fréquentant les restaurants scolaires du canton des Pieux. Ainsi, ils ont pu participer à différentes activités avant ou après les repas. Chaque animation (musique, sport, loisirs, nutrition...) réalisée a reçu un accueil favorable par les enfants et par les personnels en place.

Les jours d'activité, le bruit et les conflits diminuent et l'ambiance du repas pour les enfants et l'ambiance de travail pour les agents s'en sont trouvées apaisées.

Il a été également observé une augmentation de la prise alimentaire des enfants lorsque les adultes animateurs sont assis à leur table et déjeunent en leur compagnie.

Au vu du retour d'expérience sur les activités organisées, la pérennisation de ces animations apparait comme un plus dans les restaurants scolaires. Aussi il est proposé la création de :

- 2 postes d'adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe à temps non complet – 05h15 hebdomadaires, pour assurer les activités loisirs,
- 1 poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe – à temps complet à la piscine communautaire pour assurer l'activité sportive pendant la pause méridienne.

Il est également proposé l'augmentation du temps de travail de l'assistant d'enseignement artistique ("DUMI") pour le passer de 10h30/20h hebdomadaires à 11h15/20h hebdomadaires, à l'école de musique pour assurer l'activité musique pendant la pause méridienne.

Il est à noter que certains agents travaillant dans les restaurants scolaires participent également à ces animations.

Modification de temps de travail

D'autre part, un agent du service vie scolaire, restauration et hygiène des locaux, sollicite, par courrier arrivé en date du 26 novembre 2010, une diminution de son temps de travail pour le porter de 30h/35h à 28h/35h. Il est ainsi proposé :

- la diminution du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour le porter de 30h/35h à 28h/35h.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : modifie le tableau des effectifs tel que défini ci-dessous :

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée
Adjoint territorial d'animation 2 ^{ème} classe	2	5h15/35h	Création
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	1	TC	Création
Assistant d'enseignement artistique discipline "DUMI"	1	11h15/20h	Modification temps de travail
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	28h/35h	Modification temps de travail

ARTICLE 2 : impute la dépense sur les crédits qui sont ouverts au budget principal 2010 – Chapitre 012 (charges de personnel).

ARTICLE 3 : arrête le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

ARTICLE 4 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.


ARTICLE 5 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 6 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 29/12/2010
et publication ou notification
du : 22/12/2010



LE PRESIDENT,


Philippe AUCHER

LE PRESIDENT



Philippe AUCHER



GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
-------------------	------------	-----------------------	-------------------	--------------------------

FILIERE ADMINISTRATIVE

Directeur Général des Services	A	1	1	0
Attaché Principal	A	1	0	0
Attaché territorial	A	6	6	0
Rédacteur chef	B	2	1	0
Rédacteur principal	B	1	1	0
Rédacteur territorial	B	8	7	1
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	2	1	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	7	6	1
Adjoint administratif de 2ème classe	C	17	15	3
TOTAL		45	38	5

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur Principal	A	1	1	0
Ingénieur territorial	A	2	2	0
Technicien supérieur Principal	B	4	4	0
Technicien supérieur	B	5	4	0
Contrôleur principal de travaux	B	1	1	0
Contrôleur territorial de travaux	B	3	1	0
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	6	6	0
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	9	8	2
Adjoint technique de 1ère classe	C	7	6	1
Adjoint technique de 2ème classe	C	91	81	63
Agent de maîtrise Principal	C	4	3	0
Agent de maîtrise	C	14	14	1
TOTAL		147	131	67

FILIERE MEDICO-SOCIALE

ATSEM Principal de 2ème classe	C	3	3	2
ATSEM de 1ère classe	C	12	11	11
TOTAL		15	14	13

FILIERE SPORTIVE

Conseiller des APS	A	1	1	0
ETAPS Hors classe	B	1	1	0
ETAPS 1ère classe	B	1	0	0
ETAPS 2ème classe	B	5	4	1
TOTAL		8	6	1

FILIERE CULTURELLE

ASEA	B	12	10	9
AEA	B	14	11	9
TOTAL		26	21	18

FILIERE ANIMATION

Adjoint d'animation 2ème classe	C	2	0	0
		2	0	0

HORS FILIERE

Maître de Port	B	1	1	0
Maître de Port Adjoint	B	1	1	0
TOTAL		2	2	0

TOTAL GENERAL		245	212	104
----------------------	--	------------	------------	------------